AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-6-69 944501

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,
C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *CLERMONT-FERRAND - 63*

ABONNEMENT ANNUEL 25,00 F

Supplément n° 2 au Bulletin n° 105 de JUIN 1969.-

A V E R T I S S E M E N T S.-

POIRIERS -- POMMIERS

CARPOCAPSE.-

Depuis le 8 Juin, les conditions climatiques sont favorables à l'insecte et de nombreuses pontes ont été déposées. Il est conseillé d'effectuer un traitement avant le 23 Juin (de nombreuses éclosions de chenilles auront lieu à partir de cette date).

S'il y a lieu, intervenir en même temps contre la Tavelure, l'Oïdium et les Acariens.

V I G N E

MILDIOU.-

Les conditions demeurent excessivement favorables à cette maladie, alors que la Vigne arrive au stade très sensible de la floraison.

Dans les vignes traitées selon les indications données dans le bulletin du 6 Juin, renouveler la protection avant le 22 Juin.

Dans les vignes intéressées par le traitement conseillé le 13 Juin (vignes traitées au début de cette semaine), le type de temps perturbé, qui depuis le 24 Mai, ne cesse d'intéresser la région, risquant de se maintenir, ne pas hésiter à renouveler la protection dans quelques jours (avant le 25 Juin).

Sur l'ensemble du Vignoble, intervenir en même temps contre l'Oïdium ou attendre la floraison pour effectuer un traitement par poudrage.

I N F O R M A T I O N.-

POMMES DE TERRE

MILDIOU.-

Sur les variétés sensibles, dans les cultures bien développées, effectuer un traitement dès que possible. S'il y a lieu, intervenir en même temps contre le Doryphore (pour les produits à utiliser, consulter la liste transmise au début de l'année).

Clermont-Ferrand, le 18 Juin 1969.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P235

Tirage n° 734 du 18 Juin 1969 - 2 000 Exemplaires - ABONNEMENT 1969 - Expédition n° 16.